



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 30
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseiller excusé et non représenté : 1

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDE Christian.

Conseillers excusés et représentés (4) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre
RENIER Laura	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique

Conseiller excusé et non représenté (1)

AUGUY-PERIE Nathalie

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-095 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – AJUSTEMENTS BS 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez a mis en place une gestion en « autorisations de programme - crédits de paiement » de certains investissements en vue d'assurer le suivi de certaines opérations dont la réalisation a un caractère pluriannuel.

Les opérations d'investissement concernées par ce procédé sont au nombre de dix.

Au moment de l'élaboration du budget Supplémentaire 2026, il convient d'adapter les crédits de paiement annuels, au vu des dépenses réalisées et des orientations politiques adoptées.

Ces montants nécessitent un ajustement au plus près des paiements des factures sur les exercices budgétaires.

Les montants des AP/CP pour le budget supplémentaire 2026 sont les suivants :

Projet		Montant des autorisations de programme			Montants des crédits de paiement				
n° AP	Nom	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice	Total cumulé Autorisation de programme	Crédits utilisés exercices antérieurs	CP BP 2026	CP BS 2026	Total Crédits de Paiement 2026	Restes à financer de l'exercice N+1 et au-delà
AP0025	Avenue Tarayre, Faubourg, sacré-cœur	5 661 504,99		5 661 504,99	4 744 426,30	500 000,00	133 000,00	633 000,00	284 078,69
AP0027	Stade Paul Lignon	29 488 489,05	117 398,71	29 605 887,76	28 768 887,76	300 000,00	537 000,00	837 000,00	-
AP0028.1	Haras - Sécurisation et mise aux normes	2 500 000,00		2 500 000,00	689 634,22	300 000,00		300 000,00	1 510 365,78
AP0028.2	Haras - Salle de réception	1 800 000,00		1 800 000,00	1 132 295,02	7 000,00	100 000,00	107 000,00	560 704,98
AP0028.3	Haras - Maison du Vélo	1 200 000,00		1 200 000,00	43 092,67			0,00	1 156 907,33
AP0028.4	Haras - Réseaux	1 210 197,00		1 210 197,00	822 241,15	250 000,00	-50 000,00	200 000,00	187 955,85
AP0028.5	Haras - Maraîchage	1 212 734,90		1 212 734,90	163 223,56	400 000,00	80 000,00	480 000,00	569 511,34
AP0029	Halles de Rodez	6 087 182,03	474 436,57	6 561 618,60	6 117 303,60	165 000,00	279 315,00	444 315,00	0,00
AP0030	Amphithéâtre	18 000 000,00		18 000 000,00	0,00	2 500 000,00	-1 800 000,00	700 000,00	17 300 000,00
AP0031	Centre Technique Municipal	3 650 000,00	4 223,38	3 654 223,38	1 774 223,38	1 800 000,00	80 000,00	1 880 000,00	-

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260622-DEL2026095-DE
Reçu le 30/06/2026

AVENUE-TARAYRE, FAUBOURG, SACRÉ-CŒUR (AP0025)

Les budgets projetés en 2026 concernent la fin de la phase 1 de l'avenue Tarayre. Il est donc nécessaire de rajouter un crédit de 133 000 € pour le budget sur cette autorisation de programme.

STADE PAUL LIGNON (AP0027)

Le Stade Paul Lignon arrive au terme de son achèvement. Les crédits demandés permettront d'apurer les factures des prestations finales.

SALLE DE RECEPTION (AP0028.2) :

100 000 € sont prévus au BS 2026 afin de payer les finitions de la salle de réception, notamment les luminaires.

RESEAUX (AP0028.4) :

Les 250 000 € demandés au BP 2026 correspondent aux missions d'archéologie attribuées à la société HADES, rendues nécessaires par les travaux de réseaux (Assainissement- communication – éclairage – Energie).

Nous réduisons notre demande de 50 000 € pour le réajustement de l'avancée de cette mission. Le complément sera demandé sur les prochains exercices.

MARAÎCHAGE (AP0028.5)

400 000 € ont été inscrits au BP 2026 afin de permettre l'achèvement des travaux engagés sur la ferme de la Boriette. Un complément de 80 000 € est toutefois nécessaire pour couvrir les engagements déjà pris.

HALLE DE RODEZ (AP0029)

Les 279 315 € inscrits au BS 2026 correspondent essentiellement à la mise en place d'un accès PMR.

AMPHIHEATRE (AP0030)

Nous réduisons cette autorisation de programme de 1 800 000 € car les travaux de rénovation de l'amphithéâtre ne sont en réalité pas prêts. Dès lors qu'un projet concret et opérationnel aura été défini, cette autorisation de programme pourra être réactivée.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (AP0031)

Les 80 000 € de crédits inscrits au BS 2026 permettront de finaliser les engagements pris pour la création de ce centre technique municipal et l'aire de lavage.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal par 28 voix pour, 6 voix contre (BULTEL-HERMENT Monique, RENIER Laura, LAURAS Christophe, TEYSSÉDRE Christian, CORTESE Franck, MISTRETTA Carole) :

- approuve les montants des AP/CP pour le budget supplémentaire de 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 30 juin 2026

Transmise en Préfecture le 30 juin 2026